

NON
aux mutilations

11^E
Pyramide
de Chaussures
samedi 8 octobre 2005
36 villes de France

sousmunitions.org



**NON AUX
BASM**
BOMBES A SOUS-MUNITIONS

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

DOSSIER DE PRESSE



© A. Carle pour Handicap International

Prénom : Wahid

Age : 12 ans

Nationalité : irakien, Kerbala

Circonstances de l'accident :

Wahid se promenait avec son frère. Par curiosité, a ramassé un objet métallique. En fait: une sous-munition non explosée. Main droite et trois doigts de la main gauche arrachés. Corps criblé de nombreux éclats métalliques.

La zone avait été bombardée de sous-munitions malgré la présence évidente de civils. Ses parents ont vendu la majorité de leurs biens pour payer les frais médicaux.

Sous-munition : type BLU 63 A/B

Poids : 450 g

Catégorie : à effets antipersonnel et incendiaire

Conçue pour : tuer dans un rayon de 10 m, blesser dans un rayon de 100 m. Incendiaire dans un rayon de 30 m.

Pays producteur : États-Unis.

Description : Constituée de deux demi-coquilles métalliques pré-fragmentées de 74 mm de diamètre. Contient 86 g d'un mélange d'explosifs (Cyclotol-Titanium). Larguée à partir d'un conteneur pouvant regrouper jusqu'à 1420 BLU 63 A/B. À l'impact, la fragmentation est projetée sur un rayon de 100 m.

Utilisation : Irak, Sahara occidental.

Cette sous-munition a un fort taux de raté (5 à 30 %) et présente, dès lors qu'elle est non explosée, le même danger qu'une mine antipersonnel.



© DR

SAMEDI 8 OCTOBRE 2005 : 11^{es} PYRAMIDES DE CHAUSSURES

Pour la 2^e année consécutive, Handicap International invite les citoyens français à se mobiliser contre les bombes à sous-munitions.

Le 8 octobre, sur les sites des Pyramides, le public pourra réitérer son engagement « Pour une Terre sans mines » et signer la pétition « Non aux bombes à sous-munitions ! », afin d'exiger que ces dernières soient, comme les mines antipersonnel, interdites. Il pourra également manifester sa solidarité avec les victimes, en venant déposer des paires de chaussures. Amoncelées, inutiles, elles symbolisent la dévastation, les membres arrachés ou les vies fauchées par milliers à la suite d'un accident par mine ou sous-munition. Autour des Pyramides, des stands d'information et de nombreuses animations permettront de mieux faire connaître l'ampleur de ce drame.

Les sous-munitions sont des mini-bombes regroupées par dizaines ou par centaines dans des conteneurs de type variable. Disséminées au hasard de leur largage, elles sont susceptibles d'atteindre des zones civiles. De plus, 5 à 30 % d'entre elles n'explorent pas à l'impact, se transformant de fait en véritables mines antipersonnel. Au moindre contact, elles mutilent, brûlent grièvement ou tuent.

Pour les victimes de ces armes, comme pour ceux qui luttent contre elles, il n'y a aucune différence entre une mine et une sous-munition non explosée : elles sont capables des mêmes atrocités et bafouent les règles du droit international humanitaire, qui impose aux belligérants, en toutes circonstances, de faire la distinction entre cibles civiles et militaires.

Pourtant, alors que les mines antipersonnel sont interdites, les bombes à sous-munitions sont considérées comme légales ; leur utilisation n'est pas limitée. Ainsi, de nombreux pays, dont la France, continuent de produire, d'utiliser et d'exporter ces armes.

Plusieurs millions de sous-munitions ont été déversées lors des derniers conflits, sur l'Irak, l'Afghanistan et le Kosovo, faisant des milliers de victimes. Les sous-munitions non explosées, gisant sur le sol, dans les arbres ou sur le toit des maisons, représentent, quant à elles, une menace permanente pour les civils.

Samedi 8 octobre 2005, forte de près de 108 000 signatures recueillies en 2004 en Europe contre les bombes à sous-munitions, Handicap International en appellera de nouveau à l'opinion publique, afin d'en exiger l'interdiction totale.

**Contact presse : Sophie Couturier - Tél : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38
scouturier@handicap-international.org**

LES PYRAMIDES DE CHAUSSURES, LE RENDEZ-VOUS MILITANT DE HANDICAP INTERNATIONAL

Lancées en 1995 par Handicap International, les Pyramides de chaussures, organisées dans de nombreuses villes de France et d'Europe, se sont rapidement imposées comme le rendez-vous annuel de mobilisation des citoyens contre les mines antipersonnel et depuis 2004, contre les bombes à sous-munitions.

UNE MOBILISATION EXEMPLAIRE CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL

En alertant l'opinion publique et les instances internationales sur ce fléau, Handicap International a rassemblé, au fil des ans, un nombre croissant de militants qui, en signant la pétition contre les mines antipersonnel, ont directement participé à leur interdiction.

À ce jour, plus d'1 million de personnes ont signé cet appel, renforçant la position de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines¹ et les pressions exercées sur les gouvernements. Le soutien du grand public, associé à celui de nombreuses personnalités et de quelques États, ont abouti, en 1997, à la signature du Traité d'Ottawa interdisant la production, le stockage, le commerce et l'emploi des mines antipersonnel. La même année, Handicap International et les associations de la Campagne Internationale recevaient le prix Nobel de la paix.

POUR EN FINIR AVEC LES BOMBES À SOUS-MUNITIONS

Forte d'une légitimité et d'un savoir-faire acquis dans la campagne contre les mines, l'association a étendu son combat à la problématique des bombes à sous-munitions; une arme particulièrement meurtrière pour les populations civiles. Ainsi, depuis 2004, les Pyramides de chaussures sont l'occasion de sensibiliser et de mobiliser les citoyens pour leur interdiction. Parallèlement, l'association a participé, fin 2003, à la création d'une Coalition Internationale contre les sous-munitions². Handicap International demande aujourd'hui aux représentants politiques le respect du droit international humanitaire par l'interdiction de la production, de l'utilisation et du transfert des bombes à sous-munitions, ainsi que la destruction des stocks existants.

¹ Créée en 1992 par cinq ONG, dont Handicap International, la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL) regroupe aujourd'hui plus de 1 400 associations réparties dans une centaine de pays.

² La Cluster Munition Coalition (CMC) créée par 110 ONG de 47 pays différents regroupe aujourd'hui environ 150 ONG, dont la plupart sont également impliquées dans la lutte contre les mines antipersonnel.

TOUS ENGAGÉS EN 2005 !

Forte des 108 000 signatures déjà obtenues en Europe contre les bombes à sous-munitions, Handicap International s'engage à ce que l'année 2005 donne un **coup d'accélérateur dans la mobilisation publique vis-à-vis des États qui produisent, utilisent, vendent et stockent des bombes à sous-munitions.** Cette année, l'association lance une nouvelle forme de mobilisation : en plus du désormais « traditionnel » jet de chaussures et de la signature de la pétition, chacun est invité à prendre en photo un geste d'engagement. Symbole du rejet des bombes à sous-munitions, ces photos seront mises en ligne sur le site internet : www.sousmunitions.org



L'engagement des antennes bénévoles

Handicap International en France, c'est un réseau de 400 bénévoles permanents, travaillant au siège de l'association ou dans les 37 antennes régionales. Soutiens efficaces de la structure et premiers ambassadeurs de l'association en régions, ils participent à la réalisation de notre mission et relaient les actions menées par l'association. Le jour des Pyramides, ils invitent le public à se joindre au mouvement d'interpellation et de protestation, à connaître le travail de Handicap International, grâce à des stands d'information et des ateliers pédagogiques, et à se retrouver autour d'animations festives.

De nombreuses personnalités soutiennent le combat de Handicap International contre les bombes à sous-munitions. Leur photo est en ligne sur le site internet dédié. (www.sousmunitions.org)



© Lina Martins



© A. Teller / Handicap International



© L. Morestain pour Handicap International

36 VILLES DE FRANCE MOBILISÉES !

Amiens – 80	Place Gambetta
Aubagne – 13	Cours Maréchal Foch
Auch – 32	Parking Lisa Garay
Bègles – 33	Salle Albert Delteil (rue du 11 Novembre) Gymnase Langevin (131 rue de Lauriol)
Brest – 29	Place de la Liberté
Brive-la-Gaillarde – 19	Place du Général de Gaulle
Cergy – 95	Place des Arts
Chambéry – 73	Place des Éléphants
Champagnole – 39	Place Charles de Gaulle
Clermont-Ferrand – 63	Place du 1 ^{er} Mai
Dijon – 21	Place Darcy
Étampes – 91	Place des Droits de l'Homme
Grenoble – 38	Rue Félix Poulat
Hyères – 83	Place du Portalet
La Rochelle – 17	Place de Verdun
Lille – 59	Place Rihour
Lure – 70	Place de la Libération
Lyon – 69	Place Bellecour
Marseille – 13	Cours Julien
Mulhouse – 68	Parc Salvator
Nancy – 54	Place Maginot
Nantes – 44	Place Royale
Nice – 06	Promenade des Anglais
Paris – 75	Esplanade de l'Arsenal, Bastille
Prats-de-Mollo – 66	Le Foirail
Quimper – 29	Place Saint-Corentin
Rennes – 35	Place Hoche
Rouen – 76	Esplanade de l'Hôtel de Ville
Saint-Nazaire – 44	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
Strasbourg – 67	Place Gutenberg
Tarbes – 65	Place de Verdun
Toulouse – 31	Place du Capitole
Toulon – 83	Place d'Armes
Tours – 37	Place Jean Jaurès
Valenciennes – 59	Place d'Armes
Verdun – 55	Cours d'honneur du Centre Mondial de la Paix

LES SOUS-MUNITIONS, DES MINES ANTIPERSONNEL QUI NE DISENT PAS LEUR NOM

UNE MENACE PERMANENTE POUR LES POPULATIONS CIVILES

Les bombes à sous-munitions sont conçues pour neutraliser des zones par saturation : disséminées au hasard de leur largage, elles sont, par nature, destinées à recouvrir des surfaces très larges, allant de plusieurs terrains de football à quelques centaines d'hectares. Des civils vivent et travaillent dans ces zones. Ils risquent ainsi d'être tués ou mutilés pendant les bombardements.

Entre 5 et 30 % des sous-munitions n'explosent pas à l'impact : gisant sur le sol, dans

les arbres ou sur le toit des maisons, elles se transforment, de facto, en véritables mines antipersonnel, prêtes à exploser au moindre contact. Elles font ainsi courir une menace mortelle aux populations civiles en cas de manipulation (lors de travaux agricoles, de déboisement, de reconstruction...). Pour les victimes, tuées ou mutilées des années parfois après la fin des conflits, il n'y a aucune différence entre une mine antipersonnel et une sous-munition non explosée !

Leur fonctionnement

Les bombes à sous-munitions sont composées d'un conteneur (bombe, obus, missile, roquette) regroupant, selon les modèles, une dizaine à plusieurs centaines de mini-bombes (appelées « sous-munitions »). Elles sont larguées par voie aérienne (missiles cargos...) ou terrestre (obus cargos, roquettes...) : le conteneur s'ouvre en l'air et éjecte les sous-munitions qui explosent, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé.

À l'inverse des mines antipersonnel, qui sont des armes « d'attente », les sous-munitions sont des armes « d'attaque », conçues pour saturer, pourrir et interdire une zone, dans laquelle une ou plusieurs cibles ont été localisées. En fonction de la cible visée, les sous-munitions utilisées peuvent être à effet antipersonnel, antivéhicule, anti-infrastructure, incendiaire, toxique. Certains modèles de sous-munitions peuvent combiner les effets.



Sous-munition :
type A0 2,5 RT
Antipersonnel



© Manuel Gonzal

© Handicap International



Sous-munition :
type BL755
Antipersonnel et antivéhicule

... UNE VIOLATION EN TOUTE IMPUNITÉ DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE !

En n'opérant aucune distinction entre cibles civiles et militaires, les bombes à sous-munitions violent les principes du droit international humanitaire³. Pourtant, alors que les mines antipersonnel sont interdites, les bombes à sous-munitions sont massivement utilisées :

au Kosovo, en Afghanistan ou en Irak, ce sont **plusieurs millions de sous-munitions** qui ont été déversées, tuant et mutilant plusieurs milliers de personnes pendant et après les conflits.



Sous-munition : type A0 1 SCH
Antipersonnel

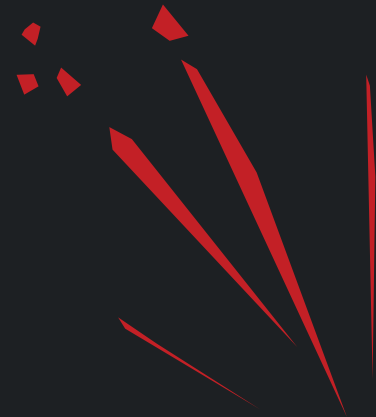
Un mauvais fonctionnement connu des militaires

Le taux d'échec élevé de ces armes est connu des militaires qui continuent cependant à les utiliser : le fait que les sous-munitions non explosées produisent les mêmes effets que les mines antipersonnel est pris en compte dans les stratégies militaires. Alors que l'utilisation des mines est interdite depuis 1997, les sous-munitions permettent, comme le faisaient les mines, d'interdire l'accès à certaines zones des années après la fin de la guerre.



Une dépollution longue et complexe

La grande majorité des sous-munitions présente un allumeur particulièrement sensible. Extrêmement instables, elles sont très difficiles, voire impossibles à neutraliser, le moindre contact suffisant à déclencher leur explosion.



³ Selon les règles du droit international, en particulier du droit international humanitaire, les opérations de destruction conduites pendant les guerres ne doivent jamais viser intentionnellement les populations civiles. Les armes employées par les parties en conflit doivent être utilisées de façon discriminante et proportionnée aux menaces identifiées, et seuls les objectifs militaires peuvent faire l'objet de bombardements.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE : CELLE DES ÉTATS ET DES ENTREPRISES

UNE PRODUCTION ET UN STOCKAGE INCONTRÔLÉS

Aujourd'hui, alors que les problèmes humanitaires posés par ces armes sont connus et commencent à être appréhendés par les représentants politiques de certains pays, la production, le stockage et la vente de ces armes se poursuit sans aucune restriction.

LA RESPONSABILITÉ DES ÉTATS⁴

Près de 70 États stockent des sous-munitions dans leurs arsenaux⁵. À eux seuls, les États-Unis en possèdent plus d'1 milliard ! Quant à la France, si elle n'a pas utilisé de bombes à sous-munitions depuis la guerre du Golfe, elle en possède cependant plusieurs modèles sophistiqués : roquettes à grenades, obus ogres et bonus, missiles Apach-Scalp... Les armées françaises (Terre et Air) ne comptent pas renoncer à ces armes dont l'efficacité, en terme de saturation, n'est plus à démontrer. Pour l'État-major français, les sous-munitions « *restent sans équivalent en terme d'efficacité. Un pays équipé d'armes à dispersion qui déciderait dès à présent de s'en passer accepterait ainsi une réduction importante des capacités opérationnelles de ses forces militaires* ».⁶

Devant l'ampleur des stocks détenus par ces pays, on est en droit de penser que, s'ils décidaient d'utiliser l'intégralité de leur stock, cela provoquerait une hécatombe comparable à celle provoquée par les mines antipersonnel.

DEPUIS PLUS DE 50 ANS, LES BOMBES À SOUS-MUNITIONS SONT MASSIVEMENT UTILISÉES !⁷

Les premières bombes à sous-munitions ont été utilisées par les troupes soviétiques et allemandes en 1943. Elles ont par la suite été massivement dispersées par les forces américaines pendant la guerre du Vietnam, et, plus récemment, lors des derniers conflits majeurs au Kosovo, en Afghanistan et en Irak.

- 20 millions de sous-munitions ont été larguées pendant la première guerre du Golfe en 1991, notamment par les forces françaises.
- Près de 300 000 sous-munitions ont été larguées en 1999 en ex-Yougoslavie.
- Près de 250 000 sous-munitions ont été larguées en Afghanistan entre 2001 et 2002.
- 1,8 à 2 millions de sous-munitions ont été larguées en 2003 en Irak.

Au total, 11 pays, dont la France, ont utilisé cette arme depuis les années cinquante (Arabie Saoudite, Érythrée, États-Unis, Éthiopie, ex-Yougoslavie, Pays-Bas, Israël, Royaume-Uni, Russie, Soudan).

⁴ Source : étude réalisée par l'OTA, avril 2005.

⁵ 6 pays africains, 6 américains, 12 asiatiques et 24 États européens (dont la France), 8 pays de l'ex-URSS, et 14 du Moyen-Orient.

⁶ Intervention de groupes d'experts gouvernementaux des Parties à la CCW (Convention on Conventional Weapons), 15-26 juillet 2002, extrait d'un document présenté par la France.

⁷ Source : rapport « Les systèmes d'armes à sous-munitions ». Handicap International. 2003.

LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES⁸

Plus de 85 entreprises, dans 34 États, ont produit au moins 210 sortes de bombes à sous-munitions. Au moins 59 entreprises continuent à produire et à faire la promotion des systèmes à sous-munitions ou des sous-munitions. La moitié d'entre elles sont basées en Europe et 8 aux États-Unis. Il apparaît, au vu des transferts d'armements, que 12 pays⁹ ont contribué à la prolifération de cette menace en vendant à 46 États près de 30 sortes de systèmes d'armes à sous-munitions.



© Handicap International

La bombe à sous-munitions BLU 97 a été massivement utilisée par les forces anglaises et américaines pendant les conflits en Irak et en Afghanistan. Conçue pour tuer dans un rayon de 20 mètres et mutiler dans un rayon de 100 mètres, chaque sous-munition peut perforer jusqu'à 18 cm de blindage. Elle est conçue pour exploser à l'impact, se désagrégeant en plusieurs centaines d'éclats, mais connaît un fort taux de raté. Du fait de ses effets combinés (antivéhicule, antipersonnel et incendiaire), dès lors qu'elle est non explosée, elle est plus dangereuse qu'une mine antipersonnel. Sa ressemblance avec les rations alimentaires larguées par l'armée américaine en 2002 sur l'Afghanistan a provoqué de très nombreux accidents parmi les civils.



© EC-NEDEX

L'obus à sous-munitions Ogré F1 est stocké depuis 1990 par l'armée française. Il contient 63 sous-munitions à effets combinés antivéhicule/antipersonnel. Tiré par différents systèmes d'artillerie, il peut être envoyé à plus de 28 km, saturant ainsi une surface équivalente à un stade de football. Chaque sous-munition, conçue pour exploser à l'impact, se désagrège en plusieurs centaines d'éclats capables de perforer 90 mm de blindage. Selon l'argumentaire de vente des fabricants, aucun blindé léger ne peut lui résister... Cela laisse présager des mutilations engendrées par de telles armes.



© Handicap International



© O. Revenu pour Handicap International



© C. Simon pour Handicap International

⁸ Source : Worldwide Production and Export of Cluster Munitions. Human Rights Watch. Avril 2005.

⁹ Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Chili, Égypte, États-Unis, France, Israël, Royaume-Uni, Russie, Serbie et Monténégro, Suède.

UN DÉBUT DE PRISE DE CONSCIENCE POLITIQUE À ENCOURAGER

Suite aux interpellations des ONG membres de la Cluster Munition Coalition (CMC), le Sénat australien, les Parlements du Danemark, de la Norvège et le Parlement européen ont tous souligné le danger représenté par les sous-munitions. Le Parlement allemand et le Sénat italien se sont également saisi de la question. Une proposition de loi a été déposée auprès du Parlement français¹⁰. Le Gouvernement belge, sensibilisé en mars 2005 par Handicap International et les ONG Human Rights Watch et Netwerk Vlaanderen, s'est également penché sur la question.

Ces balbutiements d'une prise de conscience politique doivent être encouragés. Plus que jamais, la mobilisation des citoyens s'impose !

Les associations et les États membres de la CCW se réunissent régulièrement pour discuter des mesures à prendre pour minimiser l'impact humanitaire des armes non discriminantes. Participant aux débats, les associations de la CMC prennent régulièrement la parole afin de faire prendre conscience aux représentants politiques de l'illégalité des bombes à sous-munitions.



© S. Lorenzowski / Handicap International

Agir dans la rue et dans les assemblées ! Les rendez-vous 2005

- **Juin-octobre** : Handicap International, l'association Agir Ici et l'Observatoire des transferts d'armements lancent une campagne d'interpellation du Président de la République française, des parlementaires et du Président de l'Union européenne.
- **Juillet** : lancement de la campagne médiatique de Handicap International sur le thème des bombes à sous-munitions : début de la mobilisation « Faites un geste contre les bombes à sous-munitions ».
- **Août** : réunion à Genève de la CCW* (Convention on Conventional Weapons).
- **Septembre** : envoi d'un mailing de sensibilisation aux donateurs de Handicap International.
- **6 octobre** : colloque au Palais du Luxembourg réunissant des représentants politiques et les médias.
- **7 octobre** : réunion à Paris de la Cluster Munition Coalition.
- **8 octobre** : 11^{es} Pyramides de chaussures.

** Convention sur l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.*

La Belgique, pays pionnier dans l'interdiction des BASM

Dix ans après avoir été le premier pays à appliquer l'interdiction totale d'utilisation des mines antipersonnel, la Belgique, sous l'impulsion de Handicap International, Human Rights Watch et de Netwerk Vlaanderen, est de nouveau pionnière dans l'éradication des bombes à sous-munitions : le Sénat belge a en effet adopté à l'unanimité le 7 juillet dernier une proposition de loi visant à interdire la fabrication, le commerce et l'utilisation de ces armes. Ce vote marque une première étape décisive que la suite du processus législatif devrait confirmer.

¹⁰ La proposition de loi n°1821 a été déposée par M. Rochebloine, le 22 septembre 2004 à l'Assemblée nationale.

ÉTAT DES LIEUX DU COMBAT DE HANDICAP INTERNATIONAL CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL

Mises au point avant le XX^e siècle, les mines terrestres, dont les mines antipersonnel ont été systématiquement utilisées dans les conflits à partir de la seconde guerre mondiale en raison de leur faible coût et de leur redoutable efficacité. Le **Traité d'Ottawa**, signé en 1997 par 123 États, suite à la mobilisation de la Campagne internationale et de certains États comme le Canada, a permis d'en interdire l'emploi, la production, le stockage, le transfert et de contraindre à leur destruction. Au 15 juillet 2005, on compte 153 États parties au Traité dont 145 ayant ratifié.



État des lieux* : 1 victime toutes les 30 minutes !

92 pays et territoires sont affectés par la présence de mines antipersonnel et de munitions non explosées (dont font partie les sous-munitions).

- **15 000 à 20 000 personnes** sont victimes d'un accident par mine ou engin non explosé chaque année, soit **1 personne toutes les 30 minutes** ! Ce chiffre comprend les victimes officiellement recensées (8 065 de mai 2003 à mai 2004, réparties dans 73 pays) et les victimes non répertoriées, pour lesquelles il est difficile d'obtenir des données et qui sont estimées à environ 8 000.
- **85 % de ces victimes** sont des civils, **23 % des enfants**.
- **15 pays** sont encore considérés comme producteurs de mines antipersonnel. Bien qu'on

ignore combien d'entre eux ont fabriqué des mines durant la période mai 2003 - mai 2004, ils sont considérés comme producteurs car ils n'ont jamais annoncé officiellement l'arrêt de la production et n'adhèrent pas au Traité d'interdiction.

- Alors que **62 millions de mines antipersonnel ont été détruites** depuis 1999, plus de **200 millions** sont encore stockées dans les arsenaux de 67 pays.
- **3 États** ont utilisé des mines antipersonnel entre mai 2003 et septembre 2004 : la Birmanie, le Népal et la Russie. De fortes présomptions portent sur la Géorgie.
- **1 100 km²** de terrain ont été dépollués depuis 1999 avec la destruction de 4 millions de mines, soit une surface seulement équivalente à celle de la Martinique.

* Source : rapport de l'Observatoire des Mines. 2004.

6 MOIS APRÈS LE SOMMET DE NAIROBI...

La 1^{re} conférence d'examen du Traité qui s'est déroulée à Nairobi du 30 novembre au 3 décembre 2004 a permis d'adopter un ambitieux plan d'action pour les 5 ans à venir. Les États doivent à présent le traduire en mesures concrètes pour répondre notamment aux défis d'une meilleure assistance aux victimes et d'une indispensable accélération du déminage. Des questions restent par ailleurs en suspens sur l'extension de l'interdiction à tous les types de mines, sur la limitation des stocks conservés à des fins de recherche et de formation et sur l'utilisation de mines antipersonnel lors d'opérations conjointes entre un État partie et un État non partie au Traité.



Pour en finir avec les mines !

Alors qu'on compte 153 États parties au Traité, 41 refusent toujours d'y adhérer. Parmi eux, les États-Unis, la Chine et la Russie possèdent à eux seuls un budget militaire d'environ 463 milliards de dollars contre 287 milliards pour les États signataires. En tout, les 41 pays non signataires possèdent ainsi plus de 85 % des stocks mondiaux de mines.

Parce qu'elle juge inadmissible que ces États, membres du conseil de sécurité de l'ONU, se réservent le droit de produire, de vendre et d'utiliser en toute impunité des mines antipersonnel, Handicap International a lancé au printemps 2005 une pétition pour interpeler MM. Bush, Poutine et Jiang Zemin. Les pétitions seront remises à ces chefs d'État par le biais de leurs ambassadeurs en France.

DÉMINAGE¹¹

En 2003 et 2004, des opérations de déminage ont été effectuées dans 65 pays et 7 régions, dont 36 ont bénéficié de déminage humanitaire au profit des civils. 30 millions de personnes ont bénéficié d'actions de prévention des accidents par mines entre 1999 et 2003. Dans 18 des 83 pays touchés par les mines, il n'y a eu aucune forme de déminage ni d'éducation au danger des mines. Le financement mondial de l'action contre les mines augmente, mais il ne bénéficie qu'à trop peu de pays. En 2003, l'Afghanistan et l'Irak ont reçu 38 % des fonds mondiaux pour l'action contre les mines, alors que ces financements diminuaient pour un nombre inhabituellement élevé de pays comme le Cambodge, la Bosnie-Herzégovine et l'Erythrée, pourtant États parties au traité.

ASSISTANCE AUX VICTIMES¹¹

Environ 300 000 à 400 000 victimes de mines ont survécu à un accident par mine, et ce nombre est malheureusement appelé à croître. Dans 80 % des pays touchés par les mines, l'aide consacrée à la réadaptation et à la réintégration des victimes demeure cruellement insuffisante. Alors que le financement global de l'action contre les mines a nettement augmenté depuis 1999, les ressources identifiables consacrées à l'assistance aux victimes ont diminué, passant de 15 % du total de l'action contre les mines en 1999 à 8 % en 2003.



© John Rodsted



© G. Varela / Handicap International

Les mines au Cambodge

La commémoration des 30 ans du début du génocide cambodgien est l'occasion de dresser un triste bilan. Sinistré par plusieurs décennies de guerre, le Cambodge est l'un des pays les plus touchés par les mines antipersonnel et autres engins non explosés. En 2003, 11 ans après le début des premières opérations de déminage, 252 km² ont été déminés, 3 564 km² sont encore pollués et 1400 sont suspectés de l'être. De très nombreuses zones n'ont pas encore été vérifiées.

En 2003 : 772 personnes ont été victimes de mines ou d'engins non explosés. 97 % d'entre elles étaient des civils, généralement mutilés ou tués au cours de leurs activités quotidiennes.

¹¹ Source : Rapport de l'Observatoire des Mines. 2004.

LES ACTIONS ANTI-MINES DE HANDICAP INTERNATIONAL SUR LE TERRAIN

Depuis sa création, Handicap International agit en faveur des personnes handicapées dans les pays les plus pauvres et dans les situations de crise. Progressivement, l'association a étendu son champ d'intervention à la prévention des accidents par mines et autres engins non explosés, ainsi qu'à la dépollution des zones affectées.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Les actions de Handicap International comprennent l'appareillage, la rééducation, le soutien psychologique, l'aide à la réinsertion sociale et économique.

Parallèlement, l'association mène une réflexion, au plan international, pour que les droits des victimes soient reconnus.



ÉDUCATION

Les programmes d'éducation à la prévention des accidents par mines et autres engins non explosés ont pour objectif de permettre aux populations exposées de gérer les risques au quotidien et sur le long terme, et de contribuer à la diminution du nombre de victimes.

Ces programmes sont menés au niveau national, en collaboration avec les institutions,

les ministères... et à un niveau régional, en s'appuyant sur les réseaux communautaires (systèmes éducatifs, autorités traditionnelles et religieuses...).

Handicap International France mène des programmes de prévention en Angola, en Bosnie-Herzégovine, en Guinée-Bissau, au Sénégal, au Somaliland, en Thaïlande et sur la frontière entre le Kenya et le Soudan. La section belge de l'association intervient en Afghanistan, au Burundi, au Cambodge et en République démocratique du Congo.



DÉMINAGE

Le déminage humanitaire couvre l'ensemble des activités permettant l'élimination des dangers que représentent les mines et autres engins non explosés, y compris les enquêtes techniques, la cartographie, la destruction, le marquage, la documentation faisant suite au déminage, la liaison avec les communautés pour la lutte anti-mines et la remise à disposition des terrains déminés ou dépollués.

Handicap International France mène des programmes de déminage en Guinée-Bissau, au Kosovo, au Mozambique et au Sénégal. La section belge de l'association intervient en Afghanistan, au Cambodge, au Laos et en République démocratique du Congo.



NON AUX BOMBES A SOUS-MUNITIONS!

Engagez-vous à nos côtés pour exiger :

- l'interdiction de production, de stockage, de transfert et d'utilisation des bombes à sous-munitions,
- la destruction des stocks existants,
- un positionnement de la France en faveur d'un accord international sur la question.



© J.-C. Copin / Handicap International

Les outils de mobilisation
pour nous aider dans ce combat
sont disponibles sur le site
www.sousmunitions.org

MERCI A NOS PARTENAIRES

